

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE

L'an deux mille seize, le 9 septembre à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville de Saint-Dizier, sous la présidence de M. François CORNUT-GENTILLE en suite de la convocation faite le 1^{er} septembre 2016.

Présents :

- M. CORNUT-GENTILLE, Président
- M. LAURENT, M. GOUVERNEUR, M. FEUILLET, M. GARET, M. SIMON, M. BOSSOIS, Mme KREBS, M. NOVAC, M. RIMBERT, M. CADET
- M. AUBRIOT, M. BAUDOT, Mme BETTING, M. BONNEAUD, M. BONNEMAINS, M. BOUZON, M. BRUSA-PASQUE, M. BUAT, M. CARON, M. CHARPENTIER, M. CHEVANCE, Mme CLAUSSE, Mme DECHANT, M. DELMOTTE, Mme DELORME, M. DERVOGNE, M. DROIN, Mme DUHALDE, M. FRANCOIS, M. GAILLARD, Mme GALICHER, M. GARNIER, M. HOWARD, M. HURSON, M. KIHM, M. BOULET suppléant de Mme LANDREA, M. MENAUCOURT, Mme MORAGNY, M. CORNUET suppléant de M. NOISETTE, Mme PATIN, M. PEIGNE, Mme PIQUET, M. PRIGNOT, M. RAIMBAULT, Mme SALEUR, Mme SAMOUR, M. THIERRY, Mme TRAZET, M. TURCATO, M. UTKALA, M. TABACCHI suppléant de M. VALTON

Excusés : Mme GARCIA, M. MATHIEU, Mme AUBRY, Mme AYADI, M. BANCELIN, M. BERTRAND, Mme BONTEMPS, Mme COLLET, Mme DORKEL, M. GUILLAUMOT, M. GUILLEMIN, M. KAHLAL, Mme LANDREA, Mme MACQUART, M. MARIN, M. MOITE, M. NOISETTE, M. OUALI, Mme PINCEMAILLE, M. RAMBERT, M. RAULET, Mme ROBERT-DEHAULT, M. RONFARD, M. SCHILLER, M. VALTON

Ont donné procuration :

Mme GARCIA à Mme KREBS	M. MOITE à M. GOUVERNEUR
M. MATHIEU à M. UTKALA	Mme PINCEMAILLE à M. CADET
Mme AUBRY à M. BOSSOIS	M. RAMBERT à M. HURSON
M. BANCELIN à M. FRANCOIS	M. RAULET à M. DELMOTTE
Mme DORKEL à M. GARNIER	Mme ROBERT-DEHAULT à M. CORNUT-GENTILLE
M. KAHLAL à Mme CLAUSSE	M. SCHILLER à Mme DECHANT
Mme MACQUART à Mme TRAZET	
M. MARIN à M. RIMBERT	

Secrétaire de séance : M. FRANCOIS

N° 64-09-2016

BUDGET ANNEXE DU CHENE SAINT AMAND - EXERCICE 2016 - DECISION MODIFICATIVE N° 1

Rapporteur : M. GARET

Vu les articles L 2311-5, R 2311-11 et R 2311-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 30-06-2016 du 23 juin 2016 approuvant le compte administratif 2015 dudit budget annexe et affectant, d'une part, le résultat déficitaire de la section d'investissement d'un montant de 2 974 903,66 € en dépense, en le reportant au compte 001 « résultat d'investissement reporté », et, d'autre part, affectant le résultat excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de 919.024,14 € en totalité en l'affectant au compte 1068 « en réserves »,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 14-03-2016 du 25 mars 2016 adoptant le budget primitif 2016 dudit budget annexe,

La présente décision modificative n° 1 de l'exercice 2016 du budget annexe « Chêne Saint-Amand » de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise a pour objet d'intégrer les résultats de l'exercice 2015.

Elle s'équilibre en recettes et en dépenses à 2 974 903,66 € pour la section d'investissement suivant le détail par chapitre ci-dessous :

PRESENTATION PAR CHAPITRE SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellés Dépenses	Ajustements 2016	Total
001	Résultat d'investissement reporté	2 974 903,66	2 974 903,66
TOTAL		2 974 903,66	2 974 903,66
Chapitre	Libellés Recettes	Ajustements 2016	Total
10	Dotations et fonds	919 024,14	919 024,14
16	Emprunts	2 055 879,52	2 055 879,52
TOTAL		2 974 903,66	2 974 903,66

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'adopter par chapitre la présente décision modificative n° 1 se rapportant au budget annexe « Chêne Saint Amand » pour l'exercice 2016.

Il est précisé, par ailleurs, que cette dernière est annexée à la présente délibération.

Le Conseil Communautaire, après délibération, décide d'approuver ces propositions à **l'UNANIMITE.**

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
Pierre-François GITTON